Boyer Alain, *L'islam en France*

Paris, Presses Universitaires de France, 1998 (Politique d'aujourd'hui). 13, 5 × 21,5 cm, XI + 369 p.

Le livre est explicitement divisé en trois parties : I. « La constitution de l'islam en France : une histoire récente » ; II. « Le paysage islamique en France et sa constitution dans les années 1980 » ; III. « La situation actuelle de l'islam : la deuxième religion de France et ses problèmes ». M. Boyer, agrégé d'histoire, énarque, haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur, a fait ici un ouvrage excellent, mais essentiellement politique. D'où quelques erreurs ou imprécisions que noteront les islamologues. Puisque « il n'existe aucune autorité normative interne à l'islam », comme on nous le dit p. 5, il faut supprimer l'adjectif « orthodoxe » des p. 9, 10, 202 : l'« orthodoxie » n'est qu'un label typiquement européen donné au sunnisme, sur ses propres dires apologétiques, par les islamologues du XIXe siècle. D'un autre côté, il n'y a certes rien qui ressemble dans l'islam à un sacerdoce, mais y nier l'existence sociologique d'un clergé, *i. e.* de professionnels de l'encadrement religieux (fût-ce à temps partiel, comme ailleurs), est une plaisanterie (p. 10). « Aube-Fajr, aurore-Subh » (p. 189) désignent bien entendu la même prière rituelle. Contrairement à p. 9, les « hadiths » authentiques, bien que ne provenant pas d'une communication littérale à Muhammad, font classiquement partie de la Révélation (*waḥy*). Opposer « l'islam des villes et des marchands » à « la pureté de l'islam des origines, dans le désert d'Arabie », même si c'est un thème du wahhabisme, est risible (p. 273) : l'islam a pris sa naissance et sa force en deux villes, et son fondateur était lui-même marchand. D'autre part, le Dr. Grenier, premier parlementaire musulman de la République, n'était pas député du Jura (p. 49), mais du Doubs, arrondissement de Pontarlier.

On regrettera une fois de plus l'incapacité de presque tous les éditeurs français à pourvoir leurs publications d'index fonctionnels, et d'abord unifiés. Quel sens y a-t-il à placer dans l'index des noms propres les CEFISEM (? !) et le CORIF et dans l'index des notions la Commission consultative des Français musulmans, à mettre ici les JMJ et là les JMF ? La schizophrénie typographique atteint un genre de sommet lorsque la même réalité figure comme nom sous « Mosquée de Paris », et comme notion sous « Société des habous » ; dommage que manque un troisième index qui aurait pu s'orner de la mention « Institut musulman ».

La Mosquée de Paris, précisément, joue un grand rôle dans l'histoire de l'islam en France, et on la retrouve par conséquent dans chacune des trois parties. Comme chacun sait, un des grands problèmes qui entravent la genèse d'un islam français est la difficulté d'y dégager une représentation significative. L'institut musulman de la Mosquée de Paris a vu le jour en 1926, grâce à la loi du 19 août 1920 affectant à cet effet une subvention à la Société des habous des Lieux saints de l'islam [(1)]. Mais, surtout à partir des années 80, de nombreuses associations et fédérations ont contesté sa suprématie. D'où la longue recherche, que M. Boyer met bien en évidence, d'interlocuteurs valables pour les autorités françaises. D'entre les tentatives en ce sens, la plus notable, jusqu'ici du moins, est celle du Conseil de réflexion sur l'islam en France (CORIF), créé en 1989 et renforcé en 1990 par M. Pierre Joxe. Les pages 210-214 jettent sur sa brève histoire un regard manifestement favorable, qui contraste avec d'autres opinions [(2)].

Dans la dernière partie d'un livre précédent, l'auteur avait déjà exposé, de manière succincte mais très exacte, les problèmes actuels de l'islam en France [(3)]. Ils sont maintenant traités en détail, parfois avec quelques redites, toujours avec une grande précision, toujours du point de vue d'un serviteur de l'État. Les imams sont dans cette affaire une pièce maîtresse. L'attention est attirée sur leur couverture sociale, question qui doit être examinée en tenant compte de tous ses éléments (p. 245 *sq.*, 315). La formation d'imams français, condition *sine qua non* de l'avènement d'un islam de France, est l'objet d'informations et de réflexions justes, mais éparpillées, et que l'index ne met pas en relief [(4)].

Sur l'islam en France, question si importante à tous égards, le livre de M. Boyer est désormais l'une des références obligées.

Guy Monnot
EPHE, Paris

(1) Texte dans *Liberté religieuse et régimes des cultes en droit français*, sous la direction de Bernard Jeuffroy et François Tricard, Paris, éd. du Cerf, 1996, p. 794s.

(2) Cf. par ex. Soheib Bencheikh, *Marianne et le Prophète. L'islam dans la France laïque*, Paris, Grasset, 1998, p. 160-165.

(3) Cf. Alain Boyer, *Le droit des religions en France*, Paris, PUF, 1993 (Politique d'aujourd'hui), surtout p. 221-232.

(4) Voir p. 181-182, 246 *sq.*, 279-280, 299 *sq.*, 328. Comparer, par ex., Bencheikh, *op. cit.*, p. 205, 231-236. On sait que la question a rebondi officiellement en 1999.

BCAI 17 (2001) Boyer Alain : L'islam en France, recensé par Guy Monnot
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net